



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Avant d'inviter les enfants d'Israël à construire le Michkan, Moché leur rappelle le respect dû au Chabbat. Cela apparaît au début de la paracha Ki Tissa[1], puis à nouveau dans Vayakhel[2]. Bien que le service au Michkan est une immense mitsva qui repousse le Chabbat, sa construction ne le repousse pas. Cette halakha revient une troisième fois : après avoir apporté des offrandes pendant plusieurs jours, Moché empêche le peuple de continuer : « Tous les enfants d'Israël, hommes et femmes, dont le cœur était disposé à contribuer à l'œuvre que l'Éter-nel avait ordonnée par Moché, apportèrent des offrandes volontaires... Moché appela Betsalel, Aholiav et tous les hommes habiles... à s'appliquer à l'œuvre pour l'exécuter... Ils prirent devant Moché toutes les offrandes qu'avaient apportées les enfants d'Israël... Chaque matin, on apportait encore à Moché des offrandes volontaires... Ils vinrent dire à Moché : "Le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour exécuter les ouvrages." Moché fit publier dans le camp que personne, homme ou femme, ne s'occupât plus d'apporter d'offrandes pour le sanctuaire. On empêcha ainsi le peuple d'en apporter »[3]. Comme on le faisait le jour de Kippour de l'année du Yovel, on faisait retentir le son du chofar pour avertir qu'il ne fallait plus apporter d'offrandes.

Cela étonne. Bien qu'on n'eût plus besoin d'en recevoir, mais pourquoi Moché les empêche-t-il d'en apporter davantage ? Parce que c'était la veille de Chabbat, et ils auraient risqué de sortir les offrandes de leur tente - qui est un rechout hayahid - vers la place devant Moché - qui est un rechout harabim, or cela est interdit le Chabbat[4]. L'enthousiasme pour offrir à la Maison de Hachem était tel qu'ils auraient pu oublier que c'était Chabbat. Cet interdit de porter est l'un des 39 travaux défendus le Chabbat. Mais, comme cité plus haut, Moché les avait déjà avertis de n'effectuer aucun travail le Chabbat, même pour la construction du Michkan. Pourquoi devait-il alors les avertir particulièrement de ne pas porter de la tente vers la place publique, plus que pour les autres 38 travaux ?

En réalité, chacun des 38 autres travaux transforme la matière, à l'image de Hachem qui, lors de la création du monde, transforma la matière. Les gens comprennent donc naturellement qu'une transformation de la matière soit interdite. En revanche, lorsqu'on porte un objet de la maison vers la rue, la matière ne se transforme pas : seul le lieu change. Les Sages appellent cela une melakha guéroua, un «travail mineur»[5], qui peut sembler insignifiant aux yeux des gens. Il fallait donc un avertissement particulier.

Cet interdit est d'ailleurs mis en exergue dans la Torah à

plusieurs reprises, plus que les autres 38 travaux : – il ne fallait pas aller chercher la manne le Chabbat, de peur de porter un sac ; – l'homme condamné à la lapidation pour la profanation du Chabbat portait du bois sur quatre coudées dans le domaine public ; – il ne fallait pas charger les charrettes du Michkan le jour du Chabbat, afin de ne pas faire entrer les poutres de la rue vers la charrette, qui était un rechout hayahid [6].

Le terme rechout HaYahid signifie littéralement «le domaine de l'Unique», c'est-à-dire du Saint Béni Soit-Il. Avant la création de l'univers, Hachem était Seul ; Il est l'Unique. En créant le monde, Il a, pour ainsi dire, fait « sortir » l'existence du domaine de l'Unique vers le domaine du public. Ce « travail » divin est devenu, pour l'homme, l'interdit de faire sortir du rechout hayahid vers le rechout harabim. La Torah orale consacre à cet interdit une place centrale ; la massekhet Chabbat commence d'ailleurs par ce sujet : « Les sorties du Chabbat sont deux qui font quatre... », et de nombreux chapitres lui sont directement consacrés[7].

De plus, une massekhet entière, Erouvin, ainsi que de nombreux chapitres dans d'autres traités[8], sont consacrés aux barrières érigées par les Sages – entre autres celle du Mouktsé[9] - afin d'éviter d'en venir à porter dans le domaine public le Chabbat. Cela est unique parmi les 613 mitsvot de la Torah et parmi les 39 travaux du Chabbat.

Il s'agit en réalité de se remémorer l'un des secrets les plus profonds du monde, qui préoccupe scientifiques, philosophes, kabbalistes et principalement évidemment les prophètes : la transition du « monde » depuis l'« état » de l'Unique vers un monde où existent – si on pourrait dire ainsi - d'autres réalités que Lui. C'est le sod hatsimtsoum, le secret de la «rétractation» de l'Unique, de l'Omniprésent, du Premier qui est aussi le Dernier, que Son Nom soit loué à jamais. Et l'une des «grandes halakhot» de Chabbat est, qu'avant de sortir dans la rue le Chabbat, chacun vérifie minutieusement qu'il n'a rien sur lui et dans sa poche[10]. Il accomplit ainsi l'immense mitsva de : «Souviens-toi du jour du Chabbat, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du Chabbat de L'Eter-nel, ton D-ieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours L'Eter-nel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et Il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi que L'Eter-nel a béni le jour du Chabbat et l'a sanctifié »[11].

[1] Chemot 31, 12-17 ; Rachi. [2] Chemot 35, 1-3 ; Rachi.

[3] Chemot 35,29 – 36,6. [4] Chabbat 96b.

[5] Tossafot, Chabbat 2a ; 96b: hotsaa. [6] Chabbat 96b.

[7] 5, 6, 8, 10, 11, 16. [8] Chabbat et Beitsa. [9] Chabbat 124b.

[10] Chabbat 12a. [11] Devarim 20,8-11.

soit pas érigé par Moché, et donc que ce dernier ne rentre pas en terre d'Israël.

Or, nous savons que ce qui entraîna l'incapacité de Moché de rentrer en Israël fut la faute qu'il fit lors des eaux de la dispute, que ce soit en s'abstenant de parler au rocher ou en désignant le peuple d'Israël par le qualificatif de « rebelle ».

Dans les deux cas de figure, la faute a un lien avec la bouche de Moché.

Ainsi, nous pouvons comprendre différemment ce verset à l'aide de ces enseignements : Et voici les comptes du Tabernacle, le Tabernacle de témoignage, symbolisant les sanctuaires qui seront pris en gage, dont l'inventaire fut effectué par la bouche de Moché, autrement dit par la faute commise par sa bouche, qui entraîna comme finalité que l'inventaire des Temples pris en gage soit effectué.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (35-2) : «Chéchète yamim téassé mélakha, ouvayome hachéviî yihyé lakhème kodech ». De quoi Hachem s'occupe-t-Il (kavyakhol) chaque veille de Chabbat, et quel enseignement tirons-nous de cela ?

2) Pour quelle raison la Mélakha du Michkan ne repoussait pas le Chabbat, à l'inverse de la Avoda des korbanote (qui elle repoussait le Chabbat) ?

3) Il est écrit (35-3) : « Lo tévaârou èche békhol mochvotékème béyome hachabat ! ». Pour quelle raison la Mélakha de «haveâra» (allumer le feu) a-t-elle été précisément choisie (et mentionnée à part) alors que toutes les autres Mélakhot du Michkan ont été «nidrachote kéa'hate» (ont été tirées à partir d'une interprétation) de différents versets ?

4) Quelle Ségoula est-il bon d'adopter lorsqu'on éprouve une difficulté à comprendre un sujet quelconque de la Torah ?

5) Qu'apprenons-nous de la juxtaposition que la Torah fait entre les termes : « Lou'hote assa oto » (38-7), et les termes : « Vayaâsse ète hakiyor » (38-8) ?

6) Il est écrit (39-29) : « Véèt haavnèt chéch mochzar outekhélèt véargaman ». Y a-t-il lieu de faire à notre époque un « arigue » (un tissu, un kéli tissé) constitué précisément de chaâtnes ?



La Question

G. N.

La seconde paracha de la semaine la Paracha Pékoudé débute en ces termes : « Et voici les comptes du Tabernacle, Tabernacle de témoignage qui fut compté par la bouche de Moché ».

Rachi explique que la raison pour laquelle le mot Tabernacle (michkan) est doublé, c'est qu'en hébreu il possède la même racine que le terme gage (machkon), ainsi en doublant le terme, cela fait référence aux 2 temples qu'Hachem finira par (re)prendre en gage suite aux mauvais comportements d'Israël. Toutefois, nos sages expliquent qu'une des conditions sine qua non pour que le Temple puisse être détruit était que celui-ci ne

Shalsheletnews.com

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 10	18 : 23
Paris	18 : 34	19 : 41
Marseille	18 : 24	19 : 26
Lyon	18 : 25	19 : 39
Strasbourg	18 : 13	19 : 20



Peut-on consommer le riz et autres légumineuses pendant Pessa'h ?

1) Selon la stricte loi, le riz et toutes sortes de légumineuses sont tout à fait autorisées à Pessa'h. Ainsi est la coutume de l'ensemble des juifs du Moyen Orient, ainsi que de certaines communautés d'Afrique du Nord [Rav Pealime 3,30; Nehar Mitsrayime; Berit Kehouna p.8].

Cependant, les Ashkénazim et certains Séfarades ont l'habitude de ne pas en consommer. Toutefois, les Kitniyotes qui n'existaient pas autrefois telles les pommes de terre, cacahuètes ne sont pas concernées par cette coutume [Seridé Ech 1,50; Igrot Moché 3,63].

2) Une femme mariée devra suivre les coutumes de son mari [Hazon Ovadia p.86].

3) Il existe toutefois une nuance fondamentale entre les Ashkénazim qui ne consomment pas de Kitniyote en considérant cela comme une "Takana", et certains Séfaradim qui s'abstiennent de consommer du riz et certaines Kitniyot, de crainte d'un mélange de 'Hamets, crainte pas tellement avérée de nos jours, raison pour laquelle il n'est plus nécessaire de vérifier 3 fois le riz (une fois suffit amplement) [Voir Otsar Hamikhtavime 2,778].

C'est pourquoi, un Séfarade qui avait pour habitude de s'abstenir de manger du riz (ou autre légumineuses) et qui désire changer sa coutume aura tout à fait sur qui s'appuyer, même sans procéder à une quelconque Hatarat Nedarim auparavant [Otsar Hamikhtavime 2,778; 3,1498; 3,1524; Divré Chalom Veemet T.1 p.95 et T.3 p.296; et ainsi rapporte l'auteur du Sefer Ostrot Emet p.400 concernant tous les aliments où de nos jours il n'y a pas de crainte de mélange du Hamets et qu'ainsi est l'avis de Rabbi Chlomo Zarka et Rav Yehouda Germon (Voir Hagadat Rina Vichoua 1,37 p.202) et

qu'ainsi il en ressort du Yaabets 2,5/Beth Yehouda (Minhague Pessa'h ot 5)/Ikaré Hadat (Pessa'h 38)/Pa'had Yis'hak ot 90/Pir'hé Kehouna 14 (R' Messaoud Hacohen d'Oran)].

Toutefois, les Ashkénazim ne pourront pas déroger à cette coutume même en faisant Hatarat Nedarim [Hatam Sofer 122].

4) Cependant, dans le cas où les Kitniyot se sont mélangées dans un plat et qu'elles ne sont plus reconnaissables, on pourra consommer le tout tant que les Kitniyot restent minoritaires dans le mélange [Michna Beroura 453,9; Ye'havé Daate 5,32 au nom de la plupart des A'haronim].

Selon certains, on pourra même procéder à ce mélange Lekhathila [Peri 'Hadach 453,1/Beer Yis'hak 11] mais selon la plupart des décisionnaires, l'autorisation n'est valable qu'a posteriori [Voir Caf Ha'hayime 453,25].

Toutefois, il convient de noter que le fait d'acheter un produit déjà fabriqué n'est pas considéré comme annuler un Issour Lekhathila [Taz Y.D 108,4 au nom du Torat 'Hatat 35,1; Yebia Omer Y.D 7,7 d'autant plus qu'il y a lieu d'associer l'avis des décisionnaires qui autorisent lekhatila de provoquer le mélange avant Pessa'h (Taz 447,5; Maguen Avraham (selon le strict din); Hok Yaacov; 'Hazon Ovadia p.103] C'est pourquoi, même un Ashkénaze pourrait acheter un produit cacher lépassah contenant des Kitniyot, tant que ces derniers ne sont pas majoritaires [Peniné Halakha 9,6 note 7].

5) Enfin, selon la plupart des décisionnaires susmentionnés, on ne cuisinera pas a priori un plat dans une marmite dans laquelle on a cuisiné des Kitniyot, mais a posteriori le plat restera autorisé [Caf Ha'hayime 453,27; Kobets Techouvate 3,81 au nom de Rav Elyachiv] Toutefois, on pourra autoriser de cuire a priori dans une marmite où cela fait plus de 24h que l'on a cuit des Kitniyot à l'intérieur [Chout Maharla'ha 121; Erekh Hachoul'han 453,2; Zera Emet 3,121].



1) Pendant les premières heures du matin (du 6^{ème} jour de la semaine) durant lesquelles les Béné Israël récoltaient la Manne, Hachem se consacrait à l'étude des sujets du Traité Chabbat. En effet, c'est cette étude de D... (entreprise durant les 3 premières heures du 6^{ème} jour) qui permettait aux Béné Israël d'obtenir une double part de manne chaque vendredi matin ! On comprend de là que le Limoud Hatora des lois (ou de divers sujets) du Chabbat qu'on entreprendra le vendredi, a pour Ségoula de nous apporter (tout comme les préparatifs faits pour le kavod du Chabbat) un supplément de bénédiction ("Bérakha kéfoula", à l'instar de la double portion de Manne qui tombait chaque veille de Chabbat) et d'abondance matériel. Source : Sefer "Torat Moché" (Paracha de Béchala'h) du 'Hatam Sofer

2) Contrairement à la Mélékha du Michkan qui (de manière miraculeuse) était kavyakhol "faite d'elle-même" (exemple : Après que Moché eut jeté un énorme bloc d'or dans un four, la Ménora en sortit miraculeusement d'une seule pièce), la Avoda des korbanote fut accompli personnellement et entièrement par les Cohanim. Or, les actions sacrées des hommes (en l'occurrence ici, des Cohanim) sont si chères à D..., qu'elles repoussent le Chabbat, alors que Hachem décida de se reposer (de s'arrêter) kavyakhol Lui-même durant Chabbat, de Sa propre Mélékha du Michkan (si bien que la construction du Tabernacle ne repoussait pas le Chabbat). Source : Alchikh Hakadoch, Rabbi Moché Alchikh

3) Toutes les Mélékhot ont été interdites pendant Chabbat, du fait que D... s'est arrêté le 7^{ème} jour de toutes Ses Mélékhot qu'il avait accomplies pendant les 6 jours de la

semaine. Or, le feu ne fut créé par D... (et n'apparut) que Motsaé Chabbat ; si bien que l'Eternel n'a pas chômé (n'a pas été "chovète") de cette Mélékha (de haveâra") durant Chabbat. On aurait donc pu penser qu'il nous serait permis d'allumer le feu pendant Chabbat. C'est pour cette raison que cette mélékha est mentionnée "bifné atssma" (est mise en exergue) afin que l'on ne se trompe pas en pensant qu'elle est permise chabbat. Sefer "Imré émèt" de l'Admour de Gour

4) De lire avec kavana la Paracha de la Ménora. En effet, cette lecture nous éclairera (comme la Ménora) et nous aidera à saisir le sujet de Torah que l'on étudie. Source : Sefer "Agra dépirka" (ote 172) du Rav Tsvi Elimélekh de Dinov (auteur du Sefer "Béné Issakhar") s'appuyant sur le Baâl Hakéda.

5) Dans le Sefer Guématriot de Rabénou Chimchone, il est rapporté que le "Maâssé Merkava" était dessiné sur le Kiyor (en effet, le mot « Kiyor » est apparenté au Lachone « tsiyour » et « kiyour », signifiant : «Un dessin», voir Baba Batra 53b). Remez Ladavar : Lors de Matane Torah, les Béné Israël virent le "Maâssé Merkava" figurant sur les Lou'hote (lou'hote assa oto). C'est ce "Maâssé Merkava" qui était aussi dessiné sur le Kiyor (vayaâsse ète hakiyor). Source: Rabbi Eliahou Hacohen (le "Chévète Moussar") dans son livre "Sémoukhim Laâd".

6) Selon une opinion de nos sages, il y a une plus grande Mitsva de faire une Parokhète (un rideau) pour le Aron Hakodech composée spécialement de "Kilayim" (chaâtnéz: Mélange de lin et de laine). Source : Guilione Maharcha (Yoré Déa 301 à la fin).

Abonnement postal
(69€/an)

Dédicace d'un prochain feuillet
(150€)



Résumé de la Paracha

➤ Après l'explication de la construction du Michkan dans ses détails, Hachem consacre deux Parachiyot dans Sa Torah pour

répéter toujours en détail, la construction du Michkan.

➤ Hachem annonce à Moché que le 1^{er} Nissan 2449, le Michkan sera érigé. Aharon y sera oint comme Cohen Gadol et sa génération héritera de la sainteté du Cohen à jamais.

➤ Le 1^{er} Nissan, le Michkan fut érigé, tout entra dans l'ordre et le service débuta.

➤ Hachem fit descendre Sa présence dans le monde, dans le Ohel Moed (Saint des Saints). Moché ne pouvait y entrer, tellement la Présence Divine y était importante.

Pour rejoindre le groupe Whatsapp des Editions Shalshet



Réponses

N° 475 - Ki Tissa

Enigmes

1) Qui a part les Béné Israël dans le désert, a mangé de la Manne ?

Yona dans les entrailles du poisson יונה ב,א רש"י

2) Tous ces mots ont un point commun. Lequel ?

Les couleurs (chaque mot contient une couleur)
ENTON NOIR TA BLEU R CASA BLANC A
AR ROSE R OU VERT GRIS OU

3) Trouve un oiseau dans la Paracha

L'hirondelle : מר דרור חמש מאות (ל.בג)

Echecs

D4-D1 / B1-A2
D5 - C3 / B2-C3
G6-C2

Rébus :

Cola / Haut vert / Al-lah / Paix / Coude / Hymne





Précédemment dans Chemouel,

L'heure de la confrontation finale entre Israël et les Pélichtim a sonné. Malheureusement, la défaite est terrible : le peuple a fui, les fils du roi, Yonathan, Avinadav et Malkichoua sont tombés, et le roi Chaoul lui-même, a préféré se jeter sur son épée pour ne pas finir entre les mains des «arélim».

Les hommes de Yavech Guilad accomplissent un acte de messirout néfesh pour leur offrir une sépulture digne. David voit arriver un jeune homme, porteur de la nouvelle fatidique : « Israël a fui... Chaoul et Yonathan son fils sont morts ».

Face à David qui l'interroge avec insistance « comment sais-tu que Chaoul et Yonathan son fils sont morts ? », le jeune messager raconte s'être trouvé par pur hasard sur le mont Guilboa. Là, il aurait vu le roi Chaoul, s'appuyant sur sa lance alors que les chars et les cavaliers pélichtim s'approchaient dangereusement.

Selon ses dires, le roi se serait retourné et, l'aurait appelé. Chaoul lui aurait alors adressé : « Approche, je te prie, et donne-moi la mort, car je suis pris "de vertiges" ». Le jeune homme avoue alors l'avoir achevé. Pour preuve de ses dires, il présente à David : la couronne du roi et le bracelet qu'il portait au bras.

La réaction de David est immédiate et empreinte d'une douleur profonde qui saisit toute l'assemblée. Il saisit ses vêtements et les déchire, imité par tous les hommes qui l'entourent. Jusqu'au soir, ils pleurent, jeûnent et se lamentent sur la chute de Chaoul, de Yonathan, et sur le peuple de Hachem décimé par le glaive.

Mais David lui fait remarquer : « Comment n'as-tu pas craint de porter la main pour "tuer" le machia'h de Hachem ? ». Sur l'ordre de David, l'un de ses jeunes gardes frappe l'Amaléki à mort. David lui lance cet ultime reproche : « Ton sang retombe sur ta tête, car ta propre bouche a témoigné contre toi en disant : "J'ai tué l'oint de Hachem" ».

Le cœur brisé, David compose alors une kina (lamentation), qui est un hommage vibrant à la gloire d'Israël.

« Le joyau d'Israël a péri sur tes hauteurs ! Comment sont-ils tombés, les héros ? » s'écrie-t-il, demandant que la nouvelle ne soit pas colportée dans les rues d'Achkelon pour ne pas réjouir les filles des «arélim». Dans sa douleur, il maudit les montagnes du Guilboa, souhaitant qu'elles soient privées de rosée et de pluie. Il exalte l'union indéfectible de Chaoul et Yonatan, « plus rapides que les aigles et plus forts que les lions » ...

Après ces jours de deuil, David consulte le Ourim Vétoumim : « Dois-je monter dans une des villes de Yéhoua ? ». « Monte à 'Hévron » lui répond Hachem. David s'y installe avec ses deux femmes, A'hinoam et Avigayil, ainsi que ses fidèles compagnons. C'est là, que les hommes de Yéhoua viennent l'oindre officiellement comme roi sur la maison de Yéhoua.

La première des choses qu'il fera sera d'envoyer des messagers aux hommes de Yavech Guilad pour les bénir de 'hessed (bonté) qu'ils ont témoigné envers Chaoul en lui offrant une sépulture.

Nous verrons la semaine prochaine que le règne de David est loin de faire l'unanimité.



Massekhet KIDDOUCHIN

Étonnamment placés à la fin du Seder NACHIM, les Kiddouchin viennent pourtant au début d'un mariage dans la Torah, "kedat moché veisrael"...

Mais le Tana voulait finir positivement, car un divorce, même s'il est douloureux, n'est jamais une fatalité, et une nouvelle construction est possible...

Selon la Torah, lorsqu'un homme souhaite épouser une femme, il fait d'abord un acte de kiddouchin (consécration) [à rapporter au mot hekdech, consacré], puis des "nissouyin" (mariage).

On peut faire kiddouchin de 3 manières [1, 1] : 'kessef' (de l'argent, ou un objet de valeur), 'chtar' (un 'contrat'), et 'bia'.

Le principe est que la femme doit recevoir de l'homme un profit, qui crée les conditions pour qu'elle accepte de réserver sa vie maritale exclusivement à son futur mari. Donc si elle profite par exemple en lui donnant un objet de valeur, au moins de la valeur estimée d'une 'perouta' (pièce a valeur marchande minimale utilisable à l'époque [1, 1]), cela peut créer des kiddouchin [berayta].

La valeur halakhique des kiddouchin est très forte : à partir de ce moment la femme est strictement interdite au reste du monde, sous peine d'adultère.

On ne peut donc pas traduire 'kiddouchin' par 'fiançailles' au sens où on l'entend, car les kiddouchin créent déjà une situation où l'homme et la femme sont mariés, et seul un guet [cf. massekhet Guittin] peut les séparer.

Elle ne peut cependant pas encore

vivre avec son mari avant de faire les nissouyin, le mariage à proprement parler, qu'on a l'habitude de faire avec la 'houpa'.

Les kiddouchin peuvent être réalisés par l'intermédiaire d'un chalia'h [chap. 2], et inclure une/des conditions [chap. 2/3], en explicitant les 2 possibilités, si la condition est remplie et si elle ne l'est pas [3, 4 - voir Yakhin].

C'est valable pour toute transaction incluant une condition.

Le premier perek traite également (comme souvent) de sujets annexes mais non moins intéressants : les kinianim des 'avadim, juifs ou non-juifs, homme ou femme [1, 2]. Les kinianim des animaux [1, 4], des terrains et des objets [1, 5].

Également les mitsvot des parents et des enfants [1, 7], des femmes [1, 7-8], les mitsvot qui dépendent de la terre (d'Israël) [1, 9], la valeur d'une mitsva... [1, 10]

Le 4^{ème} [et dernier] perek traite des filiations, les 'You'hssin'.

Il en existe 10 'niveaux': Cohen, Levi, Israël, 'hallal' (cohen qui a perdu sa kehouna), converti, (esclave) libéré, mamzer, natine (peuple converti par crainte), chetouki (de père inconnu), assoufi (enfant abandonné).

Cette 'classification' date du moment où 'Ezra' a rassemblé les exilés pour monter construire le 2^{ème} Beth Hamikdash. Elle a pour but de garder au maximum la filiation des familles.

Kiddouchin: 4 perakim, 47 michnayot. 81 dapim [bavli] et 48 dapim [Yerouchalmi, Vilna]. 58 halakhot de Tossefta [5 perakim].

Cette massekhet clôture le seder NACHIM. Berikh Ra'hmana déssi'yan.

Aire de jeux



Enigmes

1) A quel moment dans l'histoire du Klal Israël, il a été autorisé de consommer de Tréfot?



2) Ra'hel veut faire une tarte aux pommes, mais n'a

aucun ingrédient, elle achète : De la farine, de la margarine, des œufs et du sucre. Quel ingrédient essentiel manque-t-il ?

3) Où trouvons-nous dans la Paracha des boutons mais pas sur des habits ?



Echecs

Les noirs font mat en 2 coups



NOUVEAU PROJET DE LIVRES SUR LA PARACHA !

PARCE QUE LA PARACHA NE SE LIT PAS SEULEMENT, ELLE SE VIT...

Explication de la paracha

Des éclairages de Halakha

Des débats pour échanger en famille

Du Moussar

COUVERTURE RIGIDE
160 PAGES
COULEURS A4



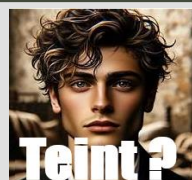
Des histoires inspirantes de nos Sages

Des jeux & questions pour animer la table de Chabbat

SHALSHELETEDITIONS.COM



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Nous commençons le récit de la sortie d'Égypte avec le texte de "Ha la'hma anya". Nous disons : "Voici le pain que nos ancêtres mangeaient en Égypte... l'année prochaine en Israël..."

Quel lien y a-t-il entre la Mitsva de manger de la Matsa et le souhait d'être l'an prochain en Israël ?

Le Maguid de Douvna nous explique cet enchaînement par une parabole.

Un pauvre avait fait fortune et était devenu un riche propriétaire. Il habitait une maison magnifique et confortable.

Pourtant, il ne souhaitait pas s'habituer à cette vie de luxe et s'efforçait de commencer chaque repas par du pain sec trempé dans de l'eau pour se souvenir des jours difficiles et remercier Hachem comme il se doit pour Ses bienfaits.

Malheureusement, la chance tourna et il perdit toute sa fortune. N'ayant pas le choix, il se tourna vers un vieil ami pour qu'il lui apporte son aide. Ce dernier l'invita à manger et lui servit de délicieux plats. Fidèle à son habitude, notre homme demanda une tranche de pain sec pour entamer son repas. Son ami s'étonna de

cette demande et lui dit : "Cette attitude avait un sens quand tu étais riche, mais à présent, as-tu réellement besoin de pain sec pour te souvenir des jours difficiles ?"

— "Bien que je sois sans le sou actuellement, j'ai investi une grande somme d'argent dans une affaire, à l'époque où j'étais riche. Cette somme est pour l'instant bloquée mais dans quelque temps, je retrouverai ma situation confortable. Je me considère donc encore riche et mon habitude de consommer du pain sec garde bien tout son sens.

Notre récit de la Hagada se heurte dès le début à une grande question : à quoi bon se remémorer notre sortie de l'exil égyptien alors que nous sommes de nouveau en exil, sans le Temple et éparpillés dans de nombreux pays du monde ?! Ce à quoi nous répondons que notre espoir du retour imminent en Israël autour du 3^{ème} Temple, nous anime chaque jour et nous aide à nous considérer dès à présent comme "riches" et sortis de l'exil. Notre consommation du pain de misère et donc bien liée au souhait d'être l'an prochain à Jérusalem.



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Ce mois-là (Nissan) sera pour vous le premier des mois... » (12/2)

La parachat ha'hodesh suit la paracha Para. Essayons d'expliquer cela à travers un Rachi difficile.

Rachi écrit : « À Mara, Hachem leur a donné quelques parachiyot de Torah à s'occuper : Chabbat, Para adouma et Dinin » (15/25)

Les commentateurs demandent : La Guémara Sanhedrin 56 écrit : Chabbat, Dinin et Kiboud av vaem (respect des parents) ! Comment Rachi peut-il écrire Para adouma alors que la Guémara écrit Kiboud av vaem ?

Vu l'ampleur de la question, certains commentateurs diront que Rachi avait une source, un Midrash qui nous est inconnu. Mais d'autres diront que Rachi écrit que sa source est bien la Guémara Sanhedrin 56 ; or, dans cette Guémara, il n'est pas du tout mentionné Para adouma, mais plutôt Kiboud av vaem !? Comment Rachi est-il passé de Kiboud av vaem à la Para adouma ?!

Vu la question cosmique, le Torah Témina propose : En réalité, Rachi avait écrit Kiboud av en raché tévot (initiales), ce qui donne la lettre kaf et la lettre alef, puis il y a eu une erreur du sofer qui, à la place de la lettre kaf, a écrit la lettre pé qui lui ressemble ; puis ensuite on s'est interrogé : que signifient les lettres pé et alef, si ce n'est Para adouma ?

Mais finalement, le Torah Témina dit lui-même que cela reste difficile puisque le Ramban ramène Rachi en citant Para adouma et dit que c'est effectivement l'avis de Rabboteinou dans la Guémara Sanhedrin 56.

On pourrait proposer la réponse suivante : En réalité, en analysant le langage employé dans la Guémara avec celui de Rachi, on s'aperçoit qu'il y a en effet une petite nuance : **La Guémara dit** : 10 mitsvot, les Bné Israël ont été ordonnés à Mara, les 7 mitsvot Bné Noa'h et Chabbat, Dinin et Kiboud av vaem.

Rachi écrit : Hachem a donné aux Bné Israël à Mara (10 mitsvot, 7 Bné Noa'h) 3 parachiyot à s'affairer et s'occuper par elles : Chabbat, Para adouma et Dinin. Ainsi, la Guémara parle des mitsvot que Hachem a ordonnées à Mara, alors que Rachi emploie le verbe « léhitassek » (s'affairer), qui est un verbe qui est fréquemment utilisé pour l'étude de la Torah. Il en ressort qu'à Mara, Hachem a effectivement ordonné Chabbat, Dinin et Kiboud av vaem comme la Guémara le dit, et pour ce faire, les Bné Israël ont étudié Chabbat, Dinin et Para adouma.

On obtient donc l'équation suivante : Pour bien accomplir Kiboud av vaem, il faut étudier les lois de Para adouma.

Il nous faut à présent expliquer le rapport entre Kiboud av vaem et Para adouma.

La Guémara Kidouchin 31 ramène que nos 'Hakhamim ont proposé à Dama ben Néтина une très grande somme d'argent pour la pierre précieuse (jaspe de Binyamin) dans le 'Hoshen (selon le Yeroushalmi), mais la clé étant sous l'oreiller de son père qui dormait, ne voulant pas le réveiller, il refusa l'offre; Hachem le récompensa en lui faisant naître dans son troupeau une Para adouma pour laquelle nos 'Hakhamim lui ont finalement donné la même somme afin de l'obtenir. Le Kiboud av est la mitsva la plus logique, la Para adouma est la mitsva que l'on ne comprend pas ; ainsi on vient faire la louange des Bné Israël. En effet, Dama ben Néтина était prêt à perdre une grande somme pour une mitsva que l'on comprend, alors que les Bné Israël sont prêts à perdre cette même somme importante pour une mitsva que l'on ne comprend pas (Binyahou ben Yéhouyada).

Rachi écrit que la mère (vache rousse) vient réparer les bêtises de son fils (Veau d'or). Le Kéli Yakar ramène que la Para adouma a un 2^{ème} nom, c'est Bat-Chéva, mère de Chlomo (voir Zohar Hakadosh, parachat Aharei Mot). La Guémara Avoda Zara 4 dit que ce qui est arrivé entre David et Bat-Chéva (tout celui qui dit que David a fauté se trompe, mais le fait de donner cette impression de faute) n'a eu lieu que pour apprendre que la téchouva sauve et purifie. Ainsi, la faute du Veau d'or n'a eu lieu que pour apprendre que si un public faute, la téchouva pourra offrir le pardon et purifier.

À la lumière de tous ces éléments, on peut proposer :

Bien que le Kiboud av vaem est logique, il faut l'accomplir parce que Hachem nous l'a demandé et non par logique humaine. Ainsi, bien que lorsqu'une personne faute, selon la logique humaine on ne comprend pas comment effacer cette faute, Hachem dit : « De la même manière que vous accomplissez Mes mitsvot juste parce que Je vous le demande, indépendamment de la logique humaine, ainsi, si vous faites téchouva, Je vous pardonne et purifie indépendamment de la logique humaine ». C'est pour cela que le Kiboud av vaem, qui est la mitsva la plus logique, il faut l'accomplir parce que Hachem nous l'a demandé.

Ainsi, Rachi dit qu'à Mara, Hachem a ordonné le Kiboud av vaem en étudiant Para adouma pour accomplir le Kiboud av vaem indépendamment de la logique humaine, mais juste parce que Hachem nous l'a demandé. Ainsi, toute personne, peu importe son passé et contre toute logique humaine, doit comprendre et être convaincue à travers la paracha Para que si elle fait téchouva, elle sera pardonnée et purifiée. Ainsi, elle arrive à la parachat ha'hodesh où elle se sent renouvelée, tout neuve. Ainsi prête B"H pour le korban Pessa'h.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un Chidoukh tombé du Ciel

Netanel est un garçon extraordinaire qui cherche à se marier. Un beau jour, on lui propose une jeune fille qui, sur le papier, semble convenir à merveille. Netanel la rencontre et effectivement cela avance bien. Mais au bout de plusieurs rencontres, il doit se décider, il hésite beaucoup car même si la jeune fille a énormément de qualités, il y a quand même quelques petits points qui ne lui conviennent pas et qui le bloquent pour officialiser. Chabat Vaéra, lors de la lecture de la Torah, alors qu'il est encore en train de réfléchir, on l'appelle pour la deuxième montée. Jusque là, rien d'exceptionnel. Mais au moment où on lit qu'Aharon HaCohen s'est marié avec Elisheva, fille de Aminadav et sœur de Na'hchon, les mots de la Guemara rapportés par Rachi lui viennent en tête. La Guemara demande : pourquoi la Torah nous précise-t-elle qu'elle était aussi la sœur de Nah'chon ? À cela, elle répond qu'un homme doit toujours vérifier les frères d'une femme avant de se marier avec elle. La raison est que les enfants garçons ressemblent souvent à leurs oncles maternels. Aharon avait donc choisi Elisheva pour les qualités qu'avait son frère. Nethanel se rappelle aussi à ce moment-là que la jeune fille avec laquelle il hésite à se fiancer a un frère extraordinaire qui est un véritable Talmid 'Hakham. Il se demande maintenant s'il peut voir en cela un signe provenant du Ciel, lui disant qu'il faut se fiancer avec cette jeune fille ? Qu'en pensez-vous ?

Le Rama écrit qu'on a le droit de demander à un enfant de nous dire le Passouk qu'il a appris à l'école et d'en tirer une leçon. Le Chakh écrit que même

si grâce à cela je me comporterai en conséquence, c'est permis car il y a en cela un petit peu de prophétie. Le 'Hatam Sofer écrit que c'est en cela que la Torah nous dit : « Elle sera avec toi et tu la liras tous les jours de ta vie », c'est-à-dire que tu peux lire à l'intérieur tout ce qui t'arrivera dans ta vie. Mais le 'Hatam Sofer rajoute que cela n'a rien d'extraordinaire car il s'agit d'une sorte de Goral (tirage au sort) dont Hachem est le maître d'orchestre. Ce qui devient intéressant, c'est lorsque cela apparaît sans qu'on le veuille, comme celui qui dans son étude tombe sur un texte qui lui est destiné. Le Rav Yair venait d'écrire un livre et de perdre sa grand-mère 'Hava, il cherchait un titre à son Sefer qui puisse lui rendre hommage. Comme par hasard (car tout provient de Hachem), on le fit monter à la Torah et il lut le Passouk qui disait 'Hovat Yair, il appela ainsi son Sefer. Il est rapporté au nom du Rav Ye'hezkel Avrahamski qu'il est important de savoir que lorsqu'on est appelé à la Torah, un message du ciel nous est envoyé. Il avait lui-même l'habitude d'étudier ensuite la montée pour savoir quel message s'y cachait. Rav 'Haïm Kaniewski ajoute que de toute manière, le fait que la Torah nous demande de vérifier les frères suffit pour se marier avec cette jeune fille. En conclusion, le Rav pense qu'il y a de fortes « chances » qu'à travers ce Passouk, on lui envoie un message clair qu'il est bon pour lui d'officialiser avec cette jeune fille. Mais le Rav ajoute qu'il est évident que dans ce genre de questions, on doit se référer et prendre conseil auprès d'un Rav qui nous connaît et qui soit tenu au courant de la situation.

(Tiré du livre *Oupiryo Matok, Chémot, p. 91*)